

Avis d'appel public à manifestations d'intérêt

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
Direction Générale des Collectivités Territoriales

DMIN° 002/CPMP/2023

La mise en place d'une application informatique de gestion financière des comptes des communes (consolidation et analyse des budgets et comptes des collectivités territoriales)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le site de l'ARMP (www.armp.mr) en date du **06 avril 2023**.
2. Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de prestations intellectuelles relative à la mise en place d'une application Informatique de gestion des comptes communaux
3. Les services comprennent la conception, développement et la mise en place d'une application informatique pour :
 - L'enregistrement et le regroupement des différentes données budgétaires et comptables par collectivités territoriales et par poste budgétaire ;
 - L'injection automatique des mouvements créés et partant éviter le retard des saisies et obtenir l'information à sa naissance ;
 - L'édition des comptes de gestion par collectivités territoriales, par groupe de CT et l'édition d'un compte de gestion consolidé ;
 - L'intégration de l'information financière des collectivités territoriales afin de dégager les ratios et indicateurs de performances de chaque collectivité ou pour l'ensemble des collectivités ;
 - La comparaison dans le temps et dans l'espace des données des différentes communes.
 - Traiter les informations financières des CT sur les cinq dernières années pour les communes et les trois derniers exercices pour les régions.
 - Former le personnel de la DGCT chargés de la gestion et de l'exploitation de l'outil.

Ce système informatique doit être dynamique pour tenir compte de l'évolution des collectivités territoriales. Il doit, non seulement, faciliter le suivi des opérations financières et la gestion des données afférentes, mais aussi la promotion du secteur des CT à travers la mise à disposition des décideurs et promoteurs du secteur des CT, d'informations fiables et exhaustives. Cet assainissement des données tiendra compte de la situation existante au niveau national à travers un diagnostic de la situation des archives disponibles.

Le processus de mise à jour des comptes des communes (05 Ans) et des régions (03 Ans) passera, entre autres, par les étapes suivantes :

- **Evaluation de l'information existante et des besoins en matière d'informations financières ;**
- **Conception de la base de données et de l'architecture du système ;**
- **Développement et installation de la base des données au niveau de la DGCT, Migration des données ;**
- **Suivi et formation des utilisateurs de la base des données.**

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanent et occasionnel).. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
 5. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à cinq(5), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; Le candidat classé premier au terme du processus d'évaluation est invité à soumettre une offre technique et financière. Les offres seront évaluées selon la méthode : **Qualification des consultants(QC)**
- La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le **mercredi 26 avril 2023 à 11H:00 mn TU** à l'adresse ci-après :
la **Commission de Passation des Marchés Public CPMP/MIDEC, du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, Rue 23-015, Zone Résidentielle, îlot D, Lot N°14 ksar, tel : 45245585/25000132**

PR/CPMP
M'bouye Hame Dey BaBa

